

Dreux, le 6 septembre 2018

LE SOUS PREFET DE L'ARRONDISSEMENT DE DREUX

Pôle Citoyenneté - Sécurité Affaire suivie par : Mme Joëlle GIROUARD Tél : 02 37 27 72 00

Tél: 02 37 27 72 00 Fax: 02 37 46 80 72

Mèl : pref-titres-dreux@eure-et-loir.gouv.fr

Arrêté n° 2018-34 SP/DREUX portant abrogation de l'habilitation dans le domaine funéraire de la SAS MELANGER située au 11, Rue de l'Eglise 28240 LA LOUPE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article R 2223-63 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012346-0001 du 11 décembre 2012 portant habilitation dans le domaine funéraire de la SAS MELANGER jusqu'au 4 décembre 2018 ;

Vu le message du 13 août 2018 de l'établissement de cette société situé à Nogent le Rotrou indiquant la fermeture définitive de la structure de La Loupe depuis le mois de juin 2013 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 30/2018 en date du 4 septembre 2018, portant délégation de signature au profit de Monsieur Wassim KAMEL, Sous Préfet de l'arrondissement de Dreux ;

ARRETE

Article 1^{er}: L'habilitation dans le domaine funéraire portant le numéro 12.28.063, accordée à MM. Jean-Charles FLORAC et Philippe ORTIZ exploitants de la SAS MELANGER sise 11, Rue de l'Eglise 28240 LA LOUPE, est abrogée à compter de la date du présent arrêté.

Article 2 : M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Dreux, M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Nogent le Rotrou, M. le Maire de LA LOUPE, M. le Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie d'Eure-et-Loir, M. le Délégué Territorial d'Eure-et-Loir de l'Agence Régionale de Santé du Centre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et notifié à MM. Jean-Charles FLORAC et Philippe ORTIZ exploitants de la SAS MELANGER.

Pour la Préfète, et par délégation, Le Sous-Préfet

Wassim KAMEL

Délais et voies de recours :

Cet arrêté peut faire l'objet de recours auprès du Tribunal Administratif : 28, Rue de Bretonnerie 45000 ORLEANS en application des articles R 421-1 et suivants du Code de justice administrative.



